

L1 Sciences pour la Santé – RENTREE 2020-21

DISTRIBUTION DES CARTES AMPHITHEATRE

DATE : **Mercredi 02 septembre 2020**

LIEU : HALL DE LA FACULTE

➤ Etudiants **primants** : le matin de 09h00 à 11h30 (tous les parcours)

ATTENTION : Cette distribution ne concerne pas les étudiants **redoublants ou triplants de la PACES**: (pour ces étudiants il n'y aura pas de distribution de cartes d'amphis – uniquement cours magistraux à distance.

Les étudiants doivent **émarger la liste confirmant le retrait de la carte** sur présentation de leur pièce d'identité. Elle pourra être donnée à une tierce personne **sur présentation d'une procuration écrite**.

ATTENTION :

La carte n'est délivrée **qu'une « unique » fois** à chaque étudiant personnellement.

En cas de perte ou d'oubli, il sera nécessaire de venir chaque jour, retirer au bureau n°5 un « laissez-passer » d'une durée de validité de 1 à 5 jours « maximum ».

DISTRIBUTION CARTE ETUDIANTE « PASS CAMPUS »

« PRIMANTS »*

*** (1^{ère} inscription administrative à l'université de Strasbourg)**

DATE : **Vendredi 25 septembre 2020**

Après-midi : à partir de 13h10 jusqu'à 16h00

LIEU : HALL DE LA FACULTE (sous réserve de modifications)

Les étudiants doivent **émarger la liste confirmant le retrait de la carte** sur présentation de leur pièce d'identité. Elle pourra être donnée à une tierce personne **sur présentation d'une procuration écrite**.

Votre carte étudiante PASS CAMPUS ne sera disponible qu'après finalisation de votre dossier d'inscription (toutes les pièces justificatives demandées ET l'encaissement des frais d'inscription).

ATTENTION : Aucune autre séance de distribution de la carte CAMPUS ne sera organisée (il conviendra de venir à partir du lundi 28 septembre au Bureau n°2) pour les étudiants ayant cours durant l'après-midi (UNIQUEMENT aux horaires d'ouverture) ou qui n'ont pas encore finalisé leur inscription administrative.

**PACES BIS : DISTRIBUTION STICKERS « PASS CAMPUS »
« REDOUBLANTS » et « triplants »***

LES STICKERS seront distribués à partir du 1er octobre 2020 (Lieu précisé ultérieurement)

**DATE DE RENTREE
L1 Sps et PACES BIS**

Lundi 7 Septembre 2020

**LA REPARTITION POUR LES COURS MAGISTRAUX ET LES TRAVAUX DIRIGES DE
LA Licence Sciences pour la santé (2020-2021) vous sera communiquée
ultérieurement**

**LA REPARTITION POUR LES TRAVAUX DIRIGES DE LA PACES BIS (2020-2021)
vous sera communiquée ultérieurement**

ANNULATION D'INSCRIPTION L1 Sps et PACES BIS
Impérativement avant le 31 Octobre 2020

Formulaire à télécharger sur le site internet de la Faculté de médecine (onglet : inscription)

Rappel :

Les étudiants ont la possibilité de solliciter l'annulation de leur inscription administrative **jusqu'au 31 octobre 2020, minuit**. Au-delà de cette date aucune annulation ne sera accordée quels que soient les motifs, y compris pour maladie ou hospitalisation.

Attention : Au-delà de cette date, l'inscription restera effective et aucun remboursement ne sera effectué.

L'annulation d'inscription et le remboursement des frais d'inscription ne pourront s'effectuer qu'une fois le dossier **COMPLET** (formulaire rempli et documents demandés).

Le dossier devra être remis au bureau 2 avec les documents demandés (cf pièce jointe) soit :

- en dépôt directement au bureau

ou

- transmis par mail à med-bureau2@unistra.fr

NB : L'étudiant qui annulera son inscription ne sera plus admis dans les amphithéâtres et salles de TD. Il pourra se réorienter dans une autre faculté de l'université pour se renforcer dans les disciplines où il est insuffisant.